VILLE DE DAMPMART (77)

Accusé de réception en préfecture 077-217701556-20241206-20241235-DE Date de télétransmission : 06/12/2024 Date de réception préfecture : 06/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

composant le Conseil : 23 ANNÉE : 2024

Votants : 19 **OBJET** : ACQUISITION À L'AMIABLE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTRÉE SECTION

N°AD 598 D'UNE SUPERFICIE DE 603 M²

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le cinq décembre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation: 29 novembre 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS :	Laurent DELPECH, Maire	Francis BRIAND
	Jacques POTTIER, Adjoint	David GENTIEN
	Aude ZAFOUR, Adjointe	Guy DARRAS
	Pierre CHOFFARDET, Adjoint	Fabien MARTINEAU
	Françoise DARRAS, Adjointe	Lydie ZMUDA
	Michel PIRIS, Adjoint	Oliviane DUPONT
	Catherine ALIBERT BRIGNONE, Adjointe	Marie PLEGNON
	Myriam CHMELEFF, conseillère déléguée	Kévin FAVRET
	Jean-Pierre PRIEUR	
ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :	Yvonne PASQUIER pouvoir Jean-Pierre PRIEUR	
	Laurence HALLAIS pouvoir Aude ZAFOUR	
ABSENTS EXCUSÉS :	Guy ACHARD DE LA VENTE	
	Cyril MERZY	
	Viviane PFLIEGER	
	Nadège PARFAIT	

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Madame Aude ZAFOUR ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture 077-217701556-20241206-20241235-DE Date de télétransmission : 06/12/2024

ACQUISITION À L'AMIABLE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTRÉE SECTION N°AD 598 D'UNE SUPERFICIE DE 603 M²

Monsieur le Maire explique qu'un accord à l'amiable en date du 8 février 2024 a été trouvé avec les Consorts DELARUELLE Corine et Violette pour céder à la commune de Dampmart la parcelle cadastrée N°AD 598 (Cf. Plan joint) d'une superficie de 603 m², située au 8 rue Émile Blanchet, dans le cadre de la réalisation de l'extension de l'école maternelle BLANCHET.

Monsieur le Maire propose que la commune acquière la parcelle cadastrée N° AD 598, dont le montant à l'amiable est fixé à 120 000€.

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir la parcelle de terrain cadastrée N°AD 598 d'une superficie de 603 m²,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer les actes de vente et toutes pièces administratives ou comptables se rapportant à ce dossier,

FIXE le montant d'achat à 120 000€,

DIT que les frais d'acte de la cession seront à la charge de l'acquéreur.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNE APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de de la transmission en Sous-préfecture, le 6 décembre 2024 de la publication le 6 décembre 2024 en vertu des Lois des 2 mars et 22 juillet 1982. Data

Pour extrait conforme Le Maire

Laurent DELPECH